



Bienvenue à la Faculté de droit CY Cergy Paris Université



SOMMAIRE

Organisation de la Faculté de Droit	03
Présentation des gestionnaires pédagogiques	04
Relations internationales	06
Inscriptions pédagogiques	07
Redoublement et rattrapage	08
ENT et plateforme cours UCP	09
Site internet de la Faculté de droit	10
Contrôle terminal et tutorat	11
Lieux d'enseignement	12
Associations étudiantes de la Faculté de droit	13
Contacts administratifs CY Cergy Paris Université	14
Informations pratiques	15
Service DOIP	16
Contacts utiles	17
Vie au sein du campus CY Cergy Paris Université	19
Calendrier universitaire 2020-2021	21
Procédure disciplinaire	22
Règlement contrôle des connaissances	23
Recours gracieux / Demande contrôle connaissance	24

ORGANISATION DE LA FACULTÉ

DIRECTION DE LA FACULTÉ DE DROIT



Doyenne de la Faculté de Droit

Nelly FERREIRA

--

Vice-doyenne Affaires générales

Laurence VAPAILLE

--

Vice-doyenne Licences

Florence MILLET

--

Responsable administratif

Eva HIRTZ

--

Responsable administratif adjoint

Simon GANCEL

--

Assistante de direction

Véronique KALFON

RESPONSABLES ANNÉES LICENCES

Licence 1a

Catherine AUDEOUD

Licence 1b

Caroula ARGYARDIS

Licence 1c

Pierre BOURDON

Licence 2

Ludivine RICHEFEU

--

Licence 3

Martin QUESNEL

GESTIONNAIRES PÉDAGOGIQUES

Vous venez de vous inscrire en 1ère année de licence à CY Cergy Paris Université.

Afin de vous accompagner dans votre parcours au sein de notre établissement, l'université se mobilise pour vous permettre de réussir vos études.

VOTRE GESTIONNAIRE PÉDAGOGIQUE

Votre gestionnaire pédagogique, membre de l'équipe de formation, vous accueille, vous conseille, et assure :

Le suivi des emplois du temps

L'organisation des contrôles continus et des examens

La saisie des notes et la préparation des jurys de délibérations

La transmission de vos différentes demandes au directeur de la licence (directeur des études, enseignant responsable pédagogique de la 1ère année,...)



**En période de crise sanitaire :
MERCİ DE FRAPPER À LA PORTE ET D'ATTENDRE
L'AUTORISATION DE LA GESTIONNAIRE PRÉDAGOGIQUE
AVANT D'ENTRER DANS SON BUREAU**

1 seule personne autorisée à la fois par bureau



GESTIONNAIRES PÉDAGOGIQUES

LICENCE 1

Répartition par ordre alphabétique des étudiants inscrits en droit français dans les trois sections



SECTION A

en charge des étudiants inscrits en :

- DU droit Anglo-américain et
- Droit français de : A à C

--

Sandrine AFONSO

Bureau A 308
01 34 25 61 97

licence1a.droit@ml.u-cergy.fr

SECTION B

en charge des étudiants inscrits en :

- Filière intégrée franco-allemande
- Droit français de : D à L
- Préparation concours IEP

--

Naphtalie GROS

Bureau A 307d
01 34 25 60 04

licence1b.droit@ml.u-cergy.fr

SECTION C

en charge des étudiants inscrits en :

- DU droit espagnol et latino-américain
- Droit français de : M à Z

--

Sandra GRANDVILLE

Bureau A 307c
01 34 25 60 95

licence1c.droit@ml.u-cergy.fr

LICENCE 2

Sandrine TEFFO

Bureau A 307 b
01 34 25 60 87

licence2.droit@ml.u-cergy.fr

LICENCE 3

Aurianne VASSORD

Bureau C 345 b
01 34 25 23 29

licence3.droit@ml.u-cergy.fr

RELATIONS INTERNATIONALES

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES / ERASMUS

Élia GOMBERT

01 34 25 60 20
(Europe, Amérique Latine)

Laurina FEUREGARD

01 34 25 22 73
(USA, Royaume-Uni, Canada, Australie, Asie)

international.droit@ml.u-cergy.fr

Pour accéder à toutes les informations :
<https://cydroit.cyu.fr/>

PROFESSEURS RÉFÉRENTS

Roxana FAMILY

États-Unis, Canada, Australie, Royaume-Uni, Asie, Pays-Bas (Inholland)

Ute WEINMANN

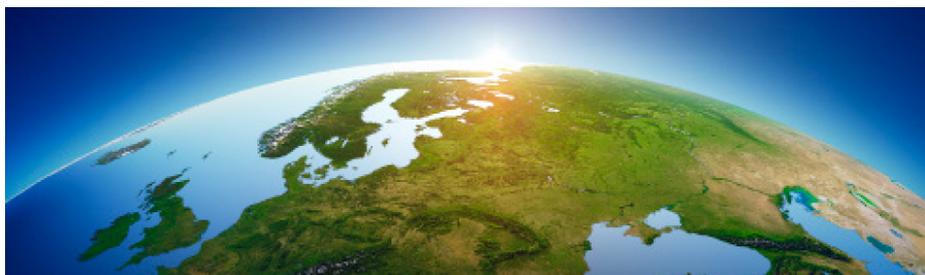
Allemagne et Europe de l'Est

Danielle ROJAS

Espagne et Amérique Latine

Caroula ARGYRIADIS

Europe du nord, Pays-Bas, Europe du sud, Belgique



INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES

**Votre affectation dans un TD (jour et l'heure)
se fera automatiquement sur Apogee.**



**Pour être inscrits automatiquement en TD :
vous devez impérativement vous connecter à votre ENT
et inscriptions pédagogiques ou à partir du lien suivant :
<https://apogee.u-cergy.fr/ip-web/loginInscription.jsf>**

ÉTUDIANTS EN DROIT ÉTRANGER ET FILIÈRE INTÉGRÉE

Le mardi 13 septembre de 9h00 à 16h00

ÉTUDIANTS EN DROIT FRANÇAIS

TD Droit : du 19 septembre 9h00 au 20 septembre à 16h00

TD Langue : du 21 septembre 9h00 au 23 septembre à 16h00

--

Demande de changement de TD sur justificatif
uniquement à déposer auprès de votre gestionnaire pédagogique
du jeudi 22 septembre au vendredi 23 septembre à 17h00

ATTENTION

**Aucun changement de groupe ne sera effectué
en dehors de ces dates
et sans justificatif auprès de votre gestionnaire pédagogique**

DIPLÔME DE LA LICENCE EN DROIT REDOUBLEMENT - RATTRAPAGE

Le diplôme de la licence mention droit est obtenu
en six années maximum.

L'étudiant a droit à un premier redoublement
chaque année, et la possibilité d'un triplement au cours de la
Licence uniquement sur avis du jury d'examen.

(Article 4 du RCC)



**AUCUNE ABSENCE INJUSTIFIÉE EN TD
sinon rattrapage avec inscription obligatoire
auprès de votre gestionnaire pédagogique**

DROIT À 2 ABSENCES JUSTIFIÉES

AU BOUT DE 3 ABSENCES JUSTIFIÉES



Rattrapage avec inscription



ENT & PLATEFORME COURS CY

Adresse de l'ENT - Environnement numérique de travail :

<https://mycy.cyu.fr/>



ACTIVATION DE VOTRE ESPACE ENT

Pour une 1ère connexion et obtenir vos identifiants ENT

1

Connectez-vous au site de la Faculté :
<https://www.cyu.fr/>

2

Cliquez sur «Accès direct» puis Plateforme Cours CY

3

Activer votre compte d'accès aux ressources numériques.

4

Remplir les champs demandés, cochez la case de la charte informatique puis cliquez sur le bouton «Valider»

5

Attendre 24h avant de pouvoir activer le compte après avoir validé

MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

CY Cergy Paris Université offre une adresse électronique à chaque étudiant, dès son inscription administrative du type **prenom.nom@etu.u-cergy.fr**



ATTENTION

Tous les échanges avec l'Université et le service administratif se fera uniquement sur cette adresse électronique

SUR L'ENT

RUBRIQUE DOSSIER ÉTUDIANT

Consulter votre inscription administrative et vérifier si les renseignements vous concernant sont exacts
--
Modifier votre adresse annuelle si nécessaire
--
Éditer un certificat de scolarité
--
Consulter votre emploi du temps
--
Prendre connaissance de vos notes et résultats après délibération du jury

RUBRIQUE IP WEB

Faire vos inscriptions pédagogiques en ligne aux dates indiquées précédemment

SUR LA PLATEFORME COURS CY

Accessible depuis le site de la Faculté
<https://www.cyu.fr/>
Rubrique ACCÈS DIRECT > Plateforme Cours CY

Fiches de travaux dirigés
--
Plans de cours
Absences des enseignants et rattrapages
--
Ressources documentaires juridiques en ligne
--
Tutos de la fac de droit
--
Calendrier universitaire
--
Règlement de contrôle des connaissances
--
Conventions de stage

SITE INTERNET DE LA FACULTÉ

<https://cydroit.cyu.fr/>

PRATIQUE

Activités et événements
de la Faculté de Droit

Offres de stages et d'emploi

Actualités de la vie étudiante

PÉDAGOGIQUE

Présentation de tous les diplômes

L'international à la Faculté de droit

La recherche à la Faculté de droit

Informations sur les associations
et la vie étudiante



SE CONNECTER À L'INTRANET DU SITE DE LA FACULTÉ DE DROIT

accéder aux offres de stage et emploi de la Faculté

Vous pouvez vous connecter via l'onglet ACCÈS DIRECT (en haut à droite du site)
Cliquez sur «Stages/Emplois»

Nom d'utilisateur : etudiantdroit

Mot de passe : sera communiqué à la pré-rentrée

CONTRÔLE TERMINAL & TUTORAT

LE CONTRÔLE TERMINAL

La demande doit être justifiée (contrat de travail, problème de santé, double cursus). **La demande doit être faite au début de chaque semestre auprès de votre gestionnaire pédagogique.**

Les étudiants boursiers et les étudiants inscrits au D.U. (diplôme universitaire de droit étranger) ne peuvent pas demander le contrôle terminal.

Les étudiants inscrits administrativement (à la scolarité) **après le 30 septembre 2022 seront obligatoirement inscrits en contrôle terminal.**

Date limite de demande de contrôle terminal pour les étudiants en Licence 1 : jusqu'au 26 septembre 2022



LE TUTORAT

Le tutorat commencera début octobre. Il permet aux étudiants de 1^{ère} année de bénéficier de conseils de méthodes, d'aide au travail personnel ou à la recherche documentaire dans les 2 bibliothèques.

Tous les jours à la bibliothèque des Chênes de **9h à 19h sans inscription préalable.**
Planning précis sur les panneaux d'affichage et la Plateforme Cours CY.

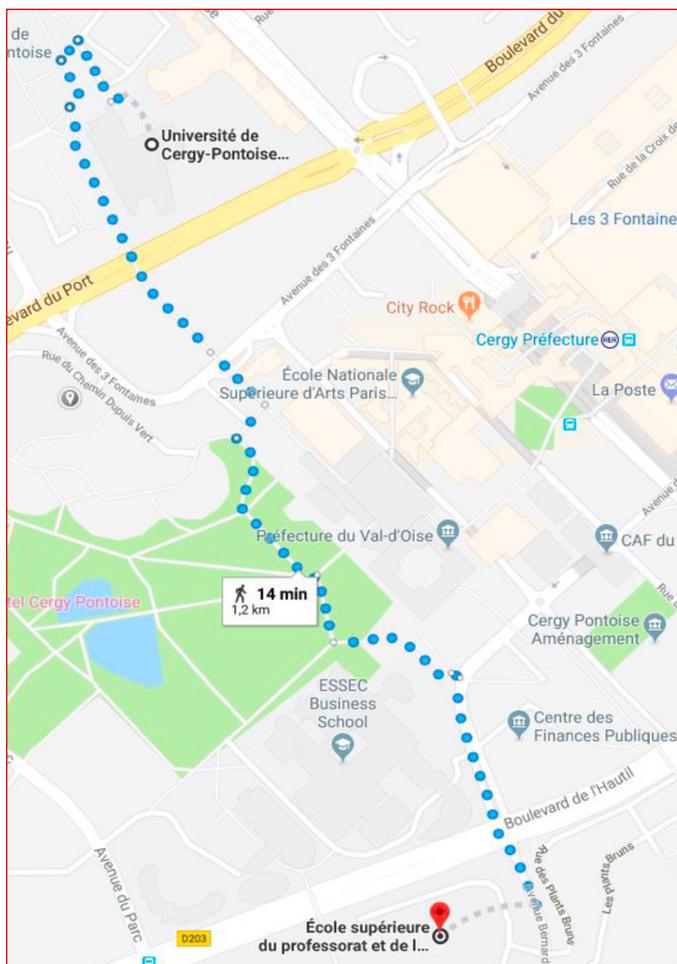
LIEUX D'ENSEIGNEMENTS

Les cours magistraux, ainsi que la majorité des TD, sont dispensés sur le **site des Chênes 1** et **Chênes 2** ainsi qu'à la **Tour** :
33 boulevard du Port à Cergy.

Certains TD peuvent être dispensés sur le **site de Hirsch** :

Vous trouverez ci-dessous l'itinéraire pour accéder au site de Hirsch depuis les Chênes 1 : prévoir 15 minutes !

<https://plan.cyu.fr/cartographie>



ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

De nombreux évènements et manifestations sont organisés à l'initiative des étudiants et à destination des étudiants de la Faculté de droit pour contribuer à faire vivre le campus.

ASSOCIATION PORTALIS : BDE DE LA FACULTÉ DE DROIT

Le BDE Portalis, originellement bureau des étudiants de droit de la Faculté de droit est une des plus grandes associations du campus de CY Cergy Paris Université.



bdeportalis.ucp@gmail.com
<https://www.facebook.com/bdeportalisucp/>
<https://cydroit.cyu.fr/vie-etudiante/association-etudiantes-faculte-droit>

ASSOCIATION LES ECO-DROITS CY #LED

Les Eco-droit (LED) est une association de représentation étudiante visant à valoriser les compétences des étudiants, à améliorer leurs conditions de vie et d'études.



lesecodroitsucp@gmail.com
<https://www.facebook.com/pg/Les-Eco-Droits-CY-LED>

EUROPEAN LAW STUDENTS' ASSOCIATION — ELSA CERGY

ELSA a pour objectif principal d'ouvrir les étudiants à un environnement international et de contribuer à leur formation juridique, tout en créant un réseau mondial entre étudiants et professionnels et en participant à l'insertion professionnelle.



<https://www.facebook.com/ELSACergyUCP>
<https://cydroit.cyu.fr/echanges-etudiants-international>

CONTACTS ADMINISTRATIFS CYU

SCOLARITÉ GÉNÉRALE

Bureau 40 - Rez-de-chaussée, Chênes 2
Tel : 01 34 25 60 60
Lundi au vendredi de 9h à 17h

Inscription administrative
Attestation de réussite
Duplicata de carte d'étudiant
Demande de diplôme



BUREAU DES BOURSES ET LOGEMENTS

Bureau 36 bis - Chênes 2
bureaudesbourses@ml.u-cergy.fr

Logements en résidence universitaire
www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/

Plateforme logement de l'Université :
u-cergy.studapart.com/fr/

BUREAU ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

Bureau 317 - Tour des Chênes
bureauetrangers@ml.u-cergy.fr

ACCUEIL DES SITES ET OBJETS TROUVÉS

Accueil Chênes 1 : situé près du restaurant universitaire
Gestionnaires pédagogiques de l'UFR Droit : au 3ème étage des Chênes 1

INFORMATIONS PRATIQUES

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

SITE DES CERCLADES

Place des Cerclades,
Cergy-Pontoise (parvis)
Tel : 01 34 25 60 74

Lundi, mercredi, vendredi : 9h00-19h00
Mardi : 9h00-20h00
Samedi : 9h00-18h00

SITE DES CHÊNES

1er étage du bâtiment des Chênes 1
Escalier D

du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00
01 34 25 61 34

<https://bibliotheque.cyu.fr>



4 RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Le Parc
5 avenue du Parc à Cergy Préfecture

Cergy - Les Chênes
33 boulevard du Port

Saint Martin
2 Avenue Adolphe Chauvin à Pontoise

Neuville
5 mail Gay Lussac

Restaurants gérés par le CROUS

Plus d'infos sur www.izly.fr



Ouverts de 11H30 à 13H30



Tarif social national : 3,25€

Étudiants boursiers
(et non boursier mais
en difficultés financières avérées) :
Tarif = 1€

SERVICE DOIP

SERVICE DIRECTION ORIENTATION INSERTION PROFESSIONNELLE

www.cyu.fr/se-reorienter

**Vous réalisez que vous souhaitez vous réorienter,
que vous souhaitez élaborer un nouveau projet professionnel,
Vous avez besoin d'un accompagnement individuel
et de retrouver la motivation face au travail universitaire**

La DOIP est à votre disposition pour vous aider à trouver votre voie :

- => vers une autre filière de l'Université, un IUT ou un BTS avant mi-octobre,
- => vers une autre filière au semestre 2, le Semestre Nouveau Départ, ou un autre diplôme dans un de nos établissements partenaires,
- => ou pour tout autre projet.

DOIP : RC de la Tour des Chênes - 01 34 25 63 22 - [doip @ ml.u-cergy.fr](mailto:doip@ml.u-cergy.fr)

Possibilité de réorientation pour les L1, au 2ème semestre en janvier.



CONTACTS UTILES



NUMÉRO D'URGENCE

Si vous êtes témoin d'un malaise, d'un incident ou d'un accident, il faut impérativement appeler les agents de sécurité de l'Université au :

01 34 25 66 66

Présents en permanence au poste central de sécurité (PCS), les agents de sécurité peuvent apporter les premiers soins.

Il faut indiquer précisément et rapidement l'adresse d'intervention, les attendre et les guider sur le lieu d'intervention.

INDICATIONS À DONNER LORS D'UN APPEL :

- Identification : nom, prénom
- Adresse exacte où se situe l'intervention : bâtiment, étage, bureau ou numéro de salle.
- Nature de l'accident : malaise, incendie, et décrire précisément ce qui s'est passé
- Nombre et état apparent des victimes + âge, position, gestes effectués

En cas de non réponse du poste central de sécurité et d'urgence, appuyez sur un déclencheur manuel

CONTACTS UTILES



Vous rencontrez un problème de santé ou un problème psychologique ?

SERVICE SANTÉ UNIVERSITAIRE

est à votre écoute pour toute demande d'information ou d'orientation relative à la santé dans un espace de confidentialité

ATTENTION

Une visite médicale de prévention est obligatoire.

Merci de Prendre RDV en ligne :

<https://www.cyu.fr/se-soigner>

SUMPPS : RC Chênes 2

01 34 25 60 77

sante@cyu.fr

NUMÉROS D'URGENCE VICTIME OU TÉMOIN DE HARCÈLEMENT : 30 20



Vous avez des difficultés familiales, sociales ou financières ?

LE SERVICE SOCIAL DU CROUS

Le service social du CROUS écoute, informe, conseille, oriente et accompagne les étudiants.

L'assistante sociale travaille en liaison avec les services de l'Université et les partenaires extérieurs.

Tour des Chênes

4ème étage Bureau 410

01 34 25 71 05

www.crous-versailles.fr

<https://www.cyu.fr/aides-et-demarches>



Vous êtes en situation de handicap et vous avez besoin d'aménagements pour suivre vos études ?

SERVICE D'ACCUEIL HANDICAP

Le bureau ouvert du lundi au vendredi 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

RC Chênes 2 - bureau 39

01 34 25 61 31 / 01 34 25 61 38

Référente Handicap Faculté de droit

Nathalie DARS

nathalie.dars@cyu.fr

handicap@ml.u-cegy.fr

VIE AU SEIN DU CAMPUS CYU



BUREAU DE LA VIE ASSOCIATIVE - MAISON DES ÉTUDIANTS (MDE)

Vous souhaitez créer une association ou vous engager dans une association existante, valoriser votre implication à l'université, réaliser et financer vos projets

Tour des Chênes
1er étage, bureau 106
01 34 25 61 03 / 01 34 25 23 41

vie.asso@cyu.fr

La 33 Tour : une salle de spectacle dans l'université : 33tour@ml.u-cergy.fr

La salle « **33 Tour** » vous propose des spectacles gratuits mais aussi de vous produire sur scène, tout au long de l'année, au RC de la MDE des Chênes.



SERVICE CULTURE

Vous avez envie de faire du théâtre, de la danse ? Vous êtes musicien et souhaitez participer au tremplin musical ? Ou tout simplement vous produire au sein de l'Université ? Vous avez un projet artistique ou culturel, vous souhaitez bénéficier du PassOpen Campus ?

Maison des étudiants (MDE) :
Tour des Chênes
Bureau 218, 2ème étage
01 34 25 63 79

culture@ml.u-cergy.fr

VIE AU SEIN DU CAMPUS CYU



SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Vous voulez pratiquer une activité sportive en loisirs ou au sein de votre cursus d'études (UE4) ?

SUAPS
sous la passerelle des Chênes 1
01 34 25 61 95 / 94

Accueil du lundi au vendredi de 10h à 19h
demandes informations : inscriptionsportloisirs@ml.u-cergy.fr



MAISON DES LANGUES

Formations, certifications, ateliers de conversation, plateforme...
Centre de langue française (CLF) et de langue étrangères (CIEL)

Vous voulez faire des progrès en langues étrangères ?

MAISON DES LANGUES : Chênes 1
3ème étage, bureau E386
01 34 25 22 82

<https://www.cyu.fr/maison-des-langues>

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022-2023

Légende : ■ Cours ■ Examens ■ Autre évènement ■ Vacances

SEMAINE	EMPLOI DU TEMPS
Semaine du 05 septembre	Semaine d'intégration L1 + préentrées + IP UE libres (L3) Examens de l'IEJ
Semaine du 12 septembre	CM 1 + inscriptions TD
Semaine du 19 septembre	CM 2 + inscriptions TD
Semaine du 26 septembre	CM 3 + TD 1
Semaine du 03 octobre	CM 4 + TD 2
Semaine du 10 octobre	CM 5 + TD 3
Semaine du 17 octobre	CM 6 + TD 4
Semaine du 24 octobre	CM 7 + TD 5
Semaine du 31 octobre	V A C A N C E S
Semaine du 07 novembre	CM 8 + TD 6 <i>(Vendredi 11 novembre férié)</i>
Semaine du 14 novembre	CM 9 + TD 7
Semaine du 21 novembre	CM 10 + TD 8
Semaine du 28 novembre	CM 11 + TD 9
Semaine du 05 décembre	TD 10 + Semaine de révisions
Semaine du 12 décembre	Examens DU droit étranger 1 ^{ère} session semestres impairs + Examens UE Libre
Semaine du 19 décembre	V A C A N C E S
Semaine du 26 décembre	V A C A N C E S
Semaine du 03 janvier	Examens 1 ^{ère} Session semestres impairs
Semaine du 09 janvier	Examens 1 ^{ère} Session semestres impairs
Semaine du 16 janvier	CM 1 + Inscriptions TD + fins Examens 1 ^{ère} session
Semaine du 23 janvier	CM 2 + Inscriptions TD
Semaine du 30 janvier	CM 3 + TD 1
Semaine du 06 février	CM 4 + TD 2
Semaine du 13 février	CM 5 + TD 3
Semaine du 20 février	CM 6 + TD 4 + Délibérations 1^{ère} session
Semaine du 27 février	V A C A N C E S
Semaine du 06 mars	CM 7 + TD 5
Semaine du 13 mars	CM 8 + TD 6
Semaine du 20 mars	CM 9 + TD 7
Semaine du 27 mars	CM 10 + TD 8
Semaine du 03 avril	CM 11 + TD 9
Semaine du 10 avril	TD 10 + Semaine de révisions
Semaine du 17 avril	Examens 1 ^{ère} Session semestres pairs + Examens UE Libre
Semaine du 24 avril	V A C A N C E S
Semaine du 01 mai	V A C A N C E S
Semaine du 08 mai	Examens 1 ^{ère} Session semestres pairs <i>(Lundi 08 mai férié)</i>
Semaine du 15 mai	Examens DU droit étranger 1 ^{ère} session semestres pairs + fins Examens 1 ^{ère} session <i>(Jeudi 18 mai férié)</i>
Semaine du 22 mai	Correction de copies
Semaine du 29 mai	Correction de copies <i>(Lundi 29 mai férié)</i>
Semaine du 05 juin	Délibérations semestre pairs + jury compensation de la 1^{ère} session + DPP
Semaine du 12 juin	Session de rattrapage semestres impairs
Semaine du 19 juin	Session de rattrapage semestres impairs
Semaine du 26 juin	Session de rattrapage semestres pairs
Semaine du 03 juillet	Session de rattrapage semestres pairs
Semaine du 10 juillet	Délibérations Session de rattrapage semestres pairs et impairs + jury de compensation de la session de rattrapage

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Décret n°2020-785 du 26 juin 2020

Des sanctions disciplinaires applicables aux usagers des établissements publics d'enseignement supérieur existent en cas de fraude ou de tentative de fraude.

1°- L'avertissement ;

2°- Le blâme ;

3° - La mesure de responsabilisation définie au II ;

4° - L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

5° - L'exclusion définitive de l'établissement ;

6° - L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

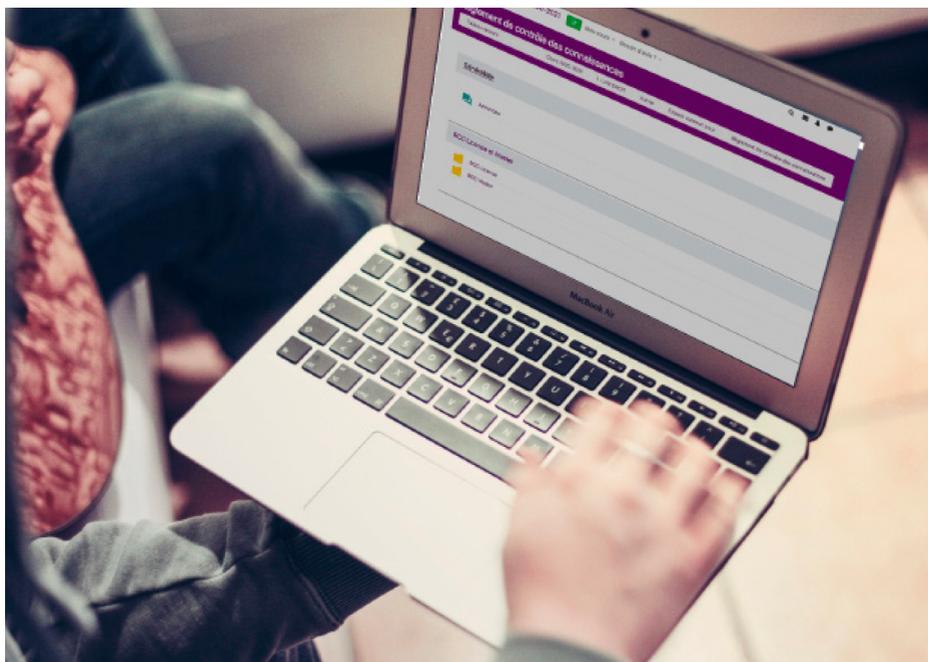
7° - L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.
« Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription entraîne la nullité de l'inscription.»

« Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours.»

RÈGLEMENT CONTRÔLE DE CONNAISSANCE

**Retrouvez le Règlement de contrôle des connaissances
sur la Plateforme cours CY :**

<https://cours.cyu.fr/>



ARRÊTÉ RELATIF À LA PROCÉDURE EN CAS DE RECOURS GRACIEUX ET DE DEMANDE DE CONTRÔLE TERMINAL

**Vu le règlement de contrôle des connaissances de l'UFR DROIT,
vu les statuts de l'UFR DROIT
Le doyen de la Faculté de droit arrête :**

Article 1 :

En cas de recours gracieux relatif aux examens, la demande doit être déposée à l'administration dans les 15 jours de l'affichage des résultats dans les locaux de la Faculté de droit. Toute demande tardive est automatiquement rejetée.

Article 2 :

En cas de recours gracieux relatif à une décision administrative ou pédagogique, la demande doit être déposée à l'administration dans les 15 jours de la notification de la décision. Toute demande tardive est automatiquement rejetée.

Article 3 :

En cas de demande de contrôle terminal, la demande doit être déposée à l'administration dans les 15 jours de la date du premier cours magistral de chaque semestre. Toute demande tardive est automatiquement rejetée.

Article 4 :

Dans tous les cas, la demande doit être exclusivement faite au moyen d'une lettre écrite, accompagnée de toutes les pièces justificatives, et déposée au secrétariat pédagogique de l'année concernée. En cas de dossier incomplet ou de non-respect de cette procédure,
la demande sera automatiquement rejetée.

Article 5 :

La décision est notifiée à l'étudiant par l'administration dans les trois jours (ouvrables) de la date de la décision.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Faculté de droit.

Article 7 :

Le responsable administratif de la Faculté de droit est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Doyenne de la Faculté de droit



ARRÊTÉ N°2016-22 RELATIF À L'UTILISATION DES ORDINATEURS PORTABLES, ACCÈS À INTERNET DANS LES SALLES DE COURS ET À L'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX AINSI QUE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Vu le Code de l'éducation, vu les statuts de l'UFR de droit, Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation des ordinateurs portables et l'accès au réseau internet dans les salles et amphithéâtres d'enseignement de l'UFR de droit ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux et des documents de travail, Le doyen de la Faculté de droit arrête :

Article 1 : L'utilisation des ordinateurs portables dans les salles et amphithéâtres d'enseignement est soumise à l'autorisation préalable de l'enseignant responsable du cours magistral ou de la séance de travaux dirigés.

Article 2 : L'utilisation de téléphones portables, à quelque titre que ce soit, dans les salles de cours et les amphithéâtres est formellement interdite durant les enseignements.

Article 3 : L'utilisation du réseau internet à partir des points d'accès Wifi pendant le déroulement des enseignements est formellement interdite, sauf autorisation spéciale de l'enseignant à des fins pédagogiques.

Article 4 : En cas d'inobservation de ces règles, l'enseignant peut prendre les mesures nécessaires : confiscation du matériel jusqu'à la fin de la séance, exclusion de la salle d'enseignement, saisine du doyen.

Article 5 : Toute référence nominative au personnel administratif ou enseignant de la Faculté de droit sur les réseaux sociaux est formellement interdite.

Article 6 : La mise en ligne d'images ou de vidéos impliquant le personnel administratif ou enseignant, sans l'autorisation préalable des intéressés, est formellement interdite.

Article 7 : Le commerce des notes de cours ou des documents de travail mis en ligne à l'attention des étudiants de la Faculté de droit est formellement interdit.

Article 8 : En cas d'inobservation de ces règles, le doyen saisit la section disciplinaire et en informe, si nécessaire, le président de l'Université afin qu'il soit donné suite.

Article 9 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Faculté de droit.

Doyenne de la Faculté de droit



CY Cergy Paris Université
Site des Chênes 1, 33 boulevard du port 95011 Cergy-Pontoise Cedex